



Le Centre Sud organise des débats autour de l'économie mondiale, de l'OMC, des ALE et des DPI



Discours d'ouverture du président Benjamin W. Mkapa



Le président du Comité du Centre Sud, Benjamin W. Mkapa, pendant son discours d'ouverture.

• Pages 5-6

ALE : la contestation gronde



• Page 7

La propriété intellectuelle, un système en pleine mutation

• Pages 8-10

Le Comité et le Conseil des représentants du Centre Sud se sont réunis à Genève • Pages 2-5



Le Conseil des représentants des États membres du Centre Sud.



Le Comité du Centre Sud en pleine réunion.

Le Comité et le Conseil des représentants du Centre Sud se sont réunis à Genève

Au mois de mars, le Centre Sud a organisé plusieurs rencontres à l'occasion de la 32^e réunion de son Comité et de la XV^e réunion de son Conseil des représentants. Le Centre a notamment convié ses États Membres à une réception et convoqué une conférence sur le thème de l'« État des lieux de l'économie mondiale et des négociations multilatérales ». Ont aussi eu lieu : le lancement du livre du spécialiste des questions commerciales Chakravarthi Raghavan, intitulé *The Third World in the Third Millennium CE, The Journey from Colonialism Towards Sovereign Equality and Justice*, et un séminaire pour rendre hommage à l'ancien président du Centre Sud Gamani Corea et à son héritage intellectuel. Le Centre Sud a également pris congé de Deepak Nayyar, vice-président du Comité, dont le mandat est arrivé à terme.



Le Comité du Centre Sud en pleine réunion

Réunion du Comité et réception organisée par le Centre Sud

C'est sous la présidence de Benjamin William Mkapa, ex-président de la République-Unie de Tanzanie, que le Comité du Centre Sud a tenu sa 32^e réunion les 17 et 18 mars 2014 à Genève. Le Comité est l'organe du Centre Sud chargé d'examiner et d'approuver le programme de travail et le budget annuel du Centre Sud qu'il soumet au Conseil des représentants des États Membres du Centre Sud qui est la plus haute autorité de l'organisation.

À sa 32^e réunion, le Comité a examiné les activités que le Centre a entreprises en 2013 et a approuvé le programme de travail de 2014. Le Comité a également étudié et approuvé son budget pour l'année 2014. Par ailleurs, il a nommé deux nouveaux membres. Il s'agit de Omar El-Arini (Égypte), ancien chef du Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal et actuellement haut con-

seiller du gouvernement égyptien en matière d'environnement et membre élu du Conseil du Fonds vert pour le climat qui représentera l'Afrique entre 2012 et 2015, et Yan Wenchang (Chine), actuel président de l'Institut de politique étrangère du peuple chinois et commissaire du Ministère des affaires étrangères de la Chine dans la région



administrative de Hong Kong, qui a également été ministre des affaires étrangères de la Chine (1998-2003) et ambassadeur de la Chine à Singapour. Les membres du Comité ont également convenu de reconduire le mandat de Charles Soludo pour une durée de trois ans.

La commissaire de l'Union africaine (UA) en charge du commerce et de l'industrie, Fatima Haram Acyl, est venue rencontrer le Comité du Centre Sud pendant sa réunion, et a exposé le point de vue de l'UA sur les affaires commerciales. Le Centre Sud a saisi cette occasion pour manifester son intention de renforcer sa coopération avec l'UA.

Le 17 mars, le Centre Sud a donné une réception dans ses locaux, à laquelle ont assisté les membres du Comité, des ambassadeurs et hauts fonctionnaires des missions permanentes des États Membres du Centre Sud et d'autres pays en développement et des représentants d'organisations in-



Benjamin W. Mkapa, président du Comité du Centre Sud (à gauche), prononçant un discours pendant la réception.



Deepak Nayyar, vice-président du Comité du Centre Sud, faisant ses adieux à l'occasion de la réception.



Des invités à la réception du Centre Sud.



Dilip Sinha (Inde), vice-convocateur du Centre Sud, prenant la parole pendant la réception.

ternationales et non gouvernementales siégeant à Genève. À cette occasion, le président du Comité, Benjamin W. Mkapa, a souligné l'importance capitale du soutien durable apporté au Centre Sud par ses États Membres et d'autres pays en développement pour lui permettre de remplir son objectif de consolider la solidarité Sud-Sud et

l'unité du Sud dans le contexte mondial actuel. Il s'est également félicité des travaux du Comité et du Secrétariat.

La commissaire de l'UA en charge du commerce et de l'industrie a également pris la parole pendant la réception. Selon elle, maintenant que la libéralisation a eu lieu en Afrique, c'est une bataille économique qui se livre dans

laquelle l'enjeu est le commerce. Elle a dit que l'Afrique devra affronter des situations très difficiles, notamment les négociations concernant les accords de partenariat économique (APE), les accords bilatéraux d'investissement, les questions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'après-Bali. Pour elle, les pays en développe-



La réception du Centre Sud a eu lieu en mars 2014 à Genève en marge de la 32^e réunion du Comité et de la XV^e réunion du Conseil des représentants.

ment doivent ne former qu'un et parler d'une seule voix, avec conviction, et déterminer comment se battre et protéger leurs intérêts. Elle a également remercié le Centre de l'aide qu'il apporte à l'UA et aux pays africains. Ceux-ci sont fiers des travaux du Centre et souhaitent renforcer leur collaboration, notamment dans d'autres domaines comme l'exploitation minière, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle.

La réception a aussi été l'occasion de présenter le livre *The Third World in the Third Millennium CE, The Journey from Colonialism Towards Sovereign Equality and Justice* écrit par Chakravarthi Raghavan, rédacteur en chef émérite du South-North Development Monitor (SUNS) et spécialiste des questions commerciales.

Par ailleurs, Deepak Nayyar, vice-président du Comité du Centre Sud, était arrivé à la fin de son mandat. Pendant la réception, le Centre Sud lui a fait ses adieux et lui a témoigné sa reconnaissance pour ses bons et loyaux services. Deepak Nayyar a occupé la fonction de membre du Comité pendant neuf ans et en a été le vice-président au cours des trois dernières années. Le président Mkapa a souligné sa diligence en tant que membre et son précieux soutien en tant que vice-président. Deepak Nayyar était également responsable du Comité des finances, une fonction qu'il a remplie avec brio, selon le président. Ce dernier a ajouté que Deepak Nayyar était un grand penseur du Sud, spécialiste des questions économiques et sociales. Pour Deepak Nayyar, siéger au Comité du Centre a été une immense joie et une source de satisfaction. Ces cinq dernières années ont été, à ses yeux, extraordinaires : la confiance dans le Centre Sud a été restaurée, ce grâce à un travail d'équipe. Il s'en va l'esprit tranquille, en sachant que cette institution s'est consolidée.

Le Centre Sud a également fait ses adieux à un autre membre du Comité, Li Zhaoxing, qui a lui-aussi joué un rôle déterminant dans l'Organisation, et l'a remercié.

Réunion du Conseil des représentants

La XV^e réunion du Conseil des représentants des États Membres du Centre Sud a eu lieu dans l'après-midi du 18 mars 2014 au Palais des Nations. Y ont



La XV^e réunion du Conseil des représentants du Centre Sud s'est tenue en mars 2014 au Palais des Nations, à Genève.

participé les ambassadeurs et hauts représentants des États Membres. C'est Abdul Minty, ambassadeur de l'Afrique du Sud et convocateur du Conseil, qui a présidé la séance.

Martin Khor, directeur exécutif du Secrétariat du Centre Sud, a fait le rapport des activités et de la situation financière du Centre. Le convocateur et le président du Comité ont encouragé tous les États Membres à faire en sorte d'apporter un soutien financier constant au Centre ; le meilleur moyen, selon eux, de renforcer la capacité du Centre à assister le Sud dans plusieurs instances multilatérales.

De nombreux représentants des États Membres du Centre Sud ont salué les travaux et les activités de 2013 du Centre, en particulier en ce qui concerne l'assistance fournie aux pays en développement dans les négociations à l'OMC, à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), dans le cadre de la CNUCED, dans celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM), ainsi que dans les domaines de l'économie mondiale, de la crise financière mon-

diale, du développement durable, de la santé et du droit au développement. Les représentants ont reconnu la qualité et l'utilité des travaux de recherche du Centre, ainsi que leur nature à présenter les perspectives des pays en développement en ce qui concerne les problèmes d'ordre mondial. De même, les États Membres étaient satisfaits de voir que l'état financier du Centre s'était redressé, et qu'il affiche un excédent opérationnel en 2013 en constante hausse depuis 2009. Plusieurs représentants ont pris la parole, dont les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de la Barbade, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Iran, de la Jamaïque, de la Malaisie, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie, du Venezuela et du Zimbabwe.

Le président du Comité a ensuite proposé la reconduction de Charles Soludo à la fonction de membre du Comité pour trois ans et soumis les candidatures d'Omar-El Arini et Yang Wenchang aux fonctions de membres du Comité. Les nominations ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil des représentants.



Le Conseil des représentants des États membres du Centre Sud.



De haut en bas et de gauche à droite : Marion Vernese Williams, ambassadrice de la Barbade, Walid Mahmoud Abdelnasser, ambassadeur de l'Égypte, Edi Yusup, ambassadeur de l'Indonésie, et Mazlan Muhammad, ambassadeur de la Malaisie, lors de leurs déclarations respectives pendant la réunion du Conseil des représentants.

(Suite de la page 6)

moyen de pousser les pays développés à redresser leurs politiques ? Comment peuvent-ils se protéger si les pays occidentaux maintiennent leurs politiques inadaptées ? Quelles répercussions auront-elles sur les pays en développement et comment ces derniers peuvent-ils les éviter ?

La deuxième séance est tout aussi intéressante. Les négociations extrêmement importantes du moment concernent le commerce, la propriété intellectuelle et le programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 et les objectifs de développement durable (ODD). Nous avons invité des experts réputés pour parler du résultat de la neuvième Conférence ministérielle (CM9) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui a eu lieu à Bali et du programme de travail de l'après-Bali. D'autres experts se pencheront sur les questions relatives aux produits de base et donneront la perspective des peuples indigènes sur la question des changements climatiques.

En ce qui me concerne, il me semble que les accords de partenariat économique (APE) que l'Union européenne (UE) essaie de faire accepter aux pays africains est la question commerciale la plus critique à laquelle doit faire face



Photo de la salle de Conférence.

l'Afrique. Si le modèle d'APE qu'a dressé l'UE est accepté tel quel, c'est notre agriculture, notre industrie et nos ambitions de développement qui seront terriblement mises à mal. De même, il serait extrêmement difficile, si ce n'est impossible, de réaliser une véritable intégration économique au sein du continent africain, ce dont rêvent nos dirigeants politiques depuis l'indépendance.

Je sais bien que la relance des négociations de l'OMC à Genève s'accompagne de nombreuses perspectives, mais elle s'accompagne aussi de nombreux dangers. La règle d'or doit être de respecter le volet développement et

l'objectif du programme de Doha pour le développement non seulement en théorie, mais aussi dans la pratique. Sinon, mieux vaut continuer de mener bataille, plutôt que de céder aux pays développés uniquement parce que nous voulons clore les négociations.

Par ailleurs, le Centre Sud a beaucoup travaillé sur la question des ODD et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'écouterai les débats à ce sujet, ainsi que ceux sur les produits de base.

J'espère que les débats seront passionnants et déclare la conférence ouverte. Je vous remercie.

Conférence du Centre Sud:

État des lieux de l'économie mondiale et des négociations multilatérales

Le 19 mars 2014 a eu lieu au Palais des Nations (Genève) la conférence annuelle du Centre Sud centrée sur deux thèmes principaux : l'économie mondiale et les négociations multilatérales. Il s'agissait de faire, dans un premier temps, un état des lieux de la situation dans laquelle se trouvent les pays du Sud et l'économie mondiale et, dans un deuxième temps, un bilan des négociations multilatérales dans les domaines du commerce et du développement.

Compte-rendu de Kinda Mohammadiéh, chercheuse au Centre Sud

Discours d'ouverture du président Benjamin W. Mkapa

Au nom du Centre Sud, je vous souhaite la bienvenue à cette conférence, qui se tient parallèlement aux réunions du Conseil et du Comité du Centre Sud.

Ce matin, il sera question de l'économie mondiale, et cet après-midi des négociations multilatérales.

Si nous avons choisi ces deux thèmes, c'est parce que nous sommes convaincus que l'analyse de la conjoncture économique mondiale et de son incidence sur les pays en développement sera d'une grande utilité pour nos décideurs et dirigeants politiques. En outre, la mission fondamentale du Centre Sud étant de soutenir les pays en développement dans les négociations multilatérales, il est opportun

d'en faire un bilan.

Nous avons réuni d'éminents experts du Sud pour réfléchir à ces questions et nous nous réjouissons de voir que vous êtes venus réagir à leurs propos.

L'économie mondiale ne s'est pas encore totalement remise de la crise financière de 2008. Au Centre Sud, nous avons prévu que la reprise des économies occidentales accentuerait les difficultés des pays en développement et il s'avère que nous avons vu juste.

Les pays développés ont fait des choix de politique pendant la crise qui, à nos yeux, étaient inappropriés tant pour leurs économies que pour l'économie mondiale, et qui font du tort aux pays en développement. Par exemple,



Le président du Comité du Centre Sud, Benjamin W. Mkapa, pendant son discours d'ouverture.

les politiques d'extrême aisance monétaire qu'ils ont adoptées sont responsables de la ruée des capitaux spéculatifs dans les pays en développement, qui sont eux-mêmes à l'origine de problèmes comme la hausse de l'inflation, la formation de bulles d'actifs et l'appréciation des taux de change qui a réduit la compétitivité de nos exportations.

Or, à présent, les problèmes venant de la réduction de l'assouplissement quantitatif que les États-Unis ont commencé à opérer sont eux-aussi flagrants. Les capitaux s'en vont pour retourner aux États-Unis et en Europe et les monnaies perdent de la valeur ; la dette extérieure devenant ainsi plus difficile à payer. Dans certains pays, le déficit du compte des transactions courantes se creuse. À tout cela s'ajoutent des perspectives maussades en ce qui concerne l'évolution des prix des produits de base et le ralentissement de la croissance du produit national brut (PNB).

Nous sommes impatients d'écouter l'analyse de notre économiste en chef, ainsi que celles d'autres experts à l'occasion de cette première séance. Les pays en développement ont-ils un

(Suite à la page 5)



La Conférence du Centre Sud a été l'occasion de faire un état des lieux de la situation économique mondiale. Elle a eu lieu le 19 mars 2014 au Palais des Nations, à Genève.

ALE : la contestation gronde



Rubens Ricupero pendant sa déclaration à la Conférence du Centre Sud.

Rubens Ricupero, membre du Comité du Centre Sud, ancien ministre des finances du Brésil et ancien secrétaire général de la CNUCED, pense que les pays traversent une sorte de *no man's land* commercial à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). D'un côté, la période de doutes qui a précédé Bali, où l'on se demandait si l'OMC pourrait conclure l'accord sur la facilitation des échanges et même rester une instance de négociation viable, est finie.

La communauté internationale s'est dit qu'elle ne pouvait pas se permettre un échec et a, par conséquent, fait en sorte que les négociations réussissent. Toute relative et modeste que soit la réussite des négociations, l'OMC a, d'une manière, fait ce qu'on attendait d'elle, ce qui montre bien qu'elle est toujours en vie et qu'elle devrait continuer d'exister. D'un autre côté, nous ne foulons pas encore la « terre promise » et ne savons pas si les négociations reprendront avec détermination, ni si elles tiendront compte de l'urgence de la situation.

Rubens Ricupero s'est rallié à certains arguments mis en avant par Abhijit Das. Il a cependant souligné que dans certains domaines, comme l'agriculture, les pays en développement exportateurs auraient des difficultés à accorder des sauvegardes sans qu'elles soient rattachées à certaines conditions.

Ces derniers temps, l'attention de la communauté internationale dans les négociations commerciales s'est d'avantage tournée vers le partenariat transpacifique ou le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement que vers les chances de réussite de l'après-Bali ou même vers l'OMC. Hors de Genève, l'intérêt pour l'OMC

et ses négociations est mince.

Rubens Ricupero a noté avec intérêt que les négociations de ces deux grands accords de partenariat ne s'achèveront pas dans les prochains mois comme prévu, que les perspectives qui se dessinent pour elles sont à présent beaucoup moins optimistes et que l'opposition grandit. Fait nouveau et pas des moindres : c'est au sein des instigateurs mêmes des négociations que la résistance s'organise, c'est-à-dire essentiellement aux États-Unis et dans quelques pays européens.

Cette situation rappelle ce qui s'est passé lors des négociations menées sous l'égide de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour un accord multilatéral sur l'investissement. À l'époque, les attentes étaient très nombreuses, mais les négociations ont échoué à cause de l'opposition qui s'est manifestée au sein des pays qui étaient les plus engagés dans ces négociations.

Par ailleurs, les négociations des accords de libre-échange (ALE) se focalisent sur des questions qui ne relèvent pas du commerce. En effet, on parle finalement peu de commerce dans ces négociations. Les problèmes de longue date hérités des cycles de négociations de Tokyo et d'Uruguay, comme ceux liés à l'agriculture, aux crêtes tarifaires et à la progressivité des droits, n'ont toujours pas été résolus. Ce sont des problèmes, parmi d'autres, que les pays développés ont jusqu'à présent refusé de régler.

Les pays développés mettent sur la table de négociations des questions qui ne sont pas des questions purement commerciales. Par exemple, la propriété intellectuelle : les pays développés préchent pour une extension injustifiée des droits des titulaires de brevets dans des proportions qui ne sont pas raisonnables. Ils essaient d'accroître la libéralisation des services financiers, peu importe la catastrophe qu'a engendrée la déréglementation des services financiers aux États-Unis et dans les pays qui ont suivi l'exemple des États-Unis

dans ce domaine. Ils défendent l'idée que les multinationales puissent attaquer des États souverains en justice. Ces questions qui ne relèvent pas du commerce font écho aux intérêts des grandes entreprises qui veulent grossir leurs profits.

Rubens Ricupero voit d'un bon œil qu'une prise de conscience collective s'opère sur ces questions. Il a cité l'exemple des sénateurs américains qui s'opposent à la procédure accélérée de ratification parlementaire parce qu'ils sont conscients que des accords de ce type, qui vont au-delà du commerce, entraîneront des pertes d'emplois et aggraveront les inégalités. L'inégalité devient le problème commun autour duquel l'opposition se rassemble pour protester contre ces négociations. La population se rend compte que ces négociations creuseront les inégalités et accentueront la concentration des richesses et des ressources. Pour Rubens Ricupero, cela est rassurant de voir que des experts tels que Paul Krugman et Joseph Stiglitz ont fini par se rallier à ce que la CNUCED s'évertue à dire depuis au moins 40 ans. Même le Fonds monétaire international (FMI) commence, par moments, à entrevoir la lumière dans certains domaines.

Rubens Ricupero a conclu en disant que son message tient essentiellement dans la nécessité de revenir aux fondamentaux. Au lieu d'ajouter sans arrêt de nouvelles questions au programme de négociation, il serait préférable de finir de négocier les questions plus anciennes et indispensables qui sont tombées dans l'oubli pendant longtemps, notamment l'agriculture, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et la question du coton, parmi la longue liste de situations qui devraient être traitées équitablement dans les relations économiques internationales.



La propriété intellectuelle, un système en pleine mutation



Carlos Correa pendant son exposé à l'occasion de la Conférence du Centre Sud.

Carlos Correa, conseiller auprès du Centre Sud dans les domaines du commerce et de la propriété intellectuelle, a expliqué que la manière de penser la protection de la propriété intellectuelle était en train de changer et, pour le démontrer, il s'est appuyé sur les négociations dans ce domaine. Il a rappelé qu'au cours de ces 25 dernières années, la tendance était à l'extension et au renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle, une évolution qu'a fortement encouragé l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). En outre, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a adopté deux traités relatifs à la législation en matière de droit d'auteur qui renferment de nouvelles règles dans ce domaine. A cela s'ajoutent les accords de libre-échange (ALE) qui contiennent des chapitres substantifs en matière de propriété intellectuelle qui prévoient de nombreuses normes plus contraignantes que celles prévues à l'Accord sur les ADPIC (normes de type ADPIC-plus), lesquelles étendent la durée de protection dont bénéficient les titulaires de brevets. D'après Carlos Correa, tout cela a encouragé la tendance à renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle.

Carlos Correa a expliqué que les pays développés ont pris des actions unilatérales allant fortement dans ce sens. Pour ce faire, ils ont employé différents moyens (ils ont notamment fait intervenir des ambassadeurs) et ont activement défendu l'idée qu'il était essentiel de renforcer la protection pour accroître les avantages qui

en découle.

Il a cité l'exemple des pressions exercées sur l'Inde pour l'obliger à renforcer sa protection de la propriété intellectuelle. Il a expliqué que les États-Unis ont fait un examen à l'encontre de l'Inde, sous prétexte que celle-ci ne remplissait pas les normes qu'ils jugent appropriées en matière de propriété intellectuelle. En effet, les États-Unis contestent la décision de l'Inde de délivrer une licence obligatoire et remettent en question l'article 3 d) de la loi indienne sur les brevets. Dès lors, l'Inde pourrait se voir retirer les préférences commerciales que les États-Unis lui accordent, qui se chiffrent à environ 4 milliards de dollars des États-Unis en termes d'exportation. C'est à l'initiative des associations professionnelles, dont celles de l'industrie pharmaceutique, que ces mesures ont été prises.

Pour Carlos Correa, l'ironie de la situation se manifeste de deux manières. Premièrement, c'est aux États-Unis que le plus grand nombre de licences obligatoires ont été délivrées dans le monde. Ils en ont octroyé plusieurs milliers, y compris pour des produits pharmaceutiques. L'Inde, quant à elle, n'a délivré qu'une seule licence obligatoire pour permettre l'utilisation d'un médicament anticancéreux dont le prix était exorbitant. Deuxièmement, aucune plainte n'a été déposée devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour dire que l'Inde portait atteinte aux règles de l'OMC. L'Inde est donc jugée en vertu des règles que les États-Unis considèrent, à titre unilatéral, plus bénéfiques aux entreprises américaines. Or, si l'Inde ne respectait pas l'Accord sur les ADPIC, l'OMC serait saisie de cette affaire. C'est pourquoi, selon Carlos Correa, l'intervention américaine est en train d'entamer la légitimité du système de l'OMC. Il a mentionné une déclaration faite le 4 mars 2014, dans laquelle le Centre Sud demandait aux membres de l'OMC de respecter les droits des autres membres de recourir aux flexibilités ménagées par l'OMC.

Carlos Correa s'est demandé s'il existait des éléments prouvant qu'étendre la protection de la propriété intellectuelle stimule l'innovation et le développement économique. Pour lui, il n'y en a pas. Au contraire, des études économiques et académiques, réalisées notamment par des économistes américains, mettent en doute le fait que la propriété intellectuelle contribue à encourager l'innovation.

Une des études évoquées par Carlos Correa conclut même que l'extension de la protection nuit à l'innovation, plus qu'elle ne l'encourage. Il a cité Scherer, un professeur réputé de l'Université de Harvard. D'après ce dernier, de nombreuses études économiques ont démontré que le rôle des brevets dans presque tous les domaines de l'innovation industrielle est modique. Carlos Correa a également mentionné Gary Becker, prix Nobel d'économie, qui a déclaré que la durée de protection de 20 ans que confèrent actuellement les brevets (qui est plus longue encore pour les laboratoires pharmaceutiques) à compter de la date de dépôt d'une demande de brevet pourrait être réduite de moitié sans que cela ne freine beaucoup l'innovation.

Carlos Correa s'est également appuyé sur les travaux de Lerner, qui enseigne à la Harvard Business School. Après avoir examiné les lois en matière



de brevet de plus de 60 pays, Lerner a conclu que le renforcement des droits conférés par les brevets avait multiplié le nombre de demandes de brevets déposées par des étrangers, mais n'avait eu aucun effet sur les inventeurs nationaux.

Ce tournant dans la manière de considérer la propriété intellectuelle devient flagrant au point que deux économistes américains ont publié une étude en 2013 dans laquelle ils recommandent que les politiques publiques diminuent doucement mais sûrement les monopoles conférés par les brevets, afin de les abolir sur le plus long terme.

Carlos Correa a souligné l'importance de mettre en avant ces courants de pensée, car, à Genève, l'argument traditionnel selon lequel la propriété intellectuelle fait nécessairement la promotion de l'innovation et du développement économique continue de dominer, alors même que les résultats de recherches menées dans les pays développés n'abondent pas dans ce sens.

Carlos Correa s'est aussi arrêté sur les limites de cette propension à étendre la protection de la propriété intellectuelle qui se manifeste depuis 25 ans. À cet égard, il a indiqué que des éléments indiquent que l'heure est peut-être venue de mettre un terme à cette incessante extension de la protection de la propriété intellectuelle.

En sus des conclusions dressées par ces économistes américains, des entreprises s'inquiètent de plus en plus des effets négatifs des brevets, et de la propriété intellectuelle en général. Par exemple, l'association d'industriels américains Computers & Communications Industry Association (CCIA) qui regroupe, entre autres, Google, Motorola, Microsoft, E-bay et Yahoo, a déclaré : « Nous pensons que ce n'est pas par hasard si l'innovation a fleuri dans une société qui valorise un marché économique ouvert et concurrentiel, et où la liberté d'expression et la liberté de penser sont inscrits dans la loi. Par conséquent, notre engagement à l'égard d'une concurrence dynamique, de la liberté d'expression et de l'ouverture est un produit naturel de ce qui a permis à notre industrie de se développer et c'est ce dont elle a besoin pour continuer à se développer ».

Ces entreprises sont conscientes qu'elles dépensent plus d'argent en frais d'avocat que dans des activités de



La deuxième séance de la Conférence du Centre Sud a porté sur le commerce et le développement et a fait un état des lieux des négociations multilatérales sur ces sujets.

recherche-développement (R-D). Elles savent qu'un système ouvert leur donnerait de meilleures chances d'innover qu'un système basé sur l'appropriation de l'innovation.

Carlos Correa a aussi souligné que la société civile se sentait de plus en plus concernée par les conséquences de l'extension de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier les organisations travaillant sur des questions relatives à l'Internet. Il a cité l'exemple de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC). Il a expliqué que les États-Unis et un petit groupe de pays ont essayé d'élaborer un nouvel accord qui renforçait les moyens de faire respecter les droits de propriété intellectuelle. L'accord, négocié en secret, a été dévoilé par le groupe de pays l'ayant préparé afin d'obtenir sa ratification. Les organisations de la société civile se sont élevées contre cet accord, notamment en organisant des manifestations. De nombreux pays européens, comme la Pologne, ont refusé de le ratifier. Le mouvement de contestation a réussi : l'ACAC n'a pas obtenu le nombre de ratifications nécessaires. Ainsi, il a été rejeté par le Parlement européen à 478 voix contre 39.

Carlos Correa s'est également appuyé sur le cas des deux projets de loi des États-Unis qui ont été soumis au Congrès, à savoir le projet de loi contre le piratage en-ligne (*Stop Online Piracy Act* ou SOPA), et celui pour la protection de la propriété intellectuelle (*Protect Intellectual Property Act* ou PIPA). Ces lois auraient donné aux autorités américaines la possibilité de bloquer des sites Internet, même étrangers, soupçonnés de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle. Ces propositions de loi ont suscité de

vives réactions, débouchant notamment sur de nombreuses manifestations. Pour finir, ces projets de loi n'ont pas été adoptés.

Carlos Correa en déduit que le durcissement de la protection de la propriété intellectuelle pourrait bien rencontrer certaines difficultés.

Il a aussi fait un rapide tour d'horizon d'une sélection de pays en développement où des lois et des décisions de justice atténuent les effets des droits de caractère monopolistique que confère la propriété intellectuelle. Par exemple, en modifiant sa loi de 2005 sur les brevets, l'Inde a inséré un chapitre qui prévoit des critères rigoureux pour évaluer les inventions chimiques et pharmaceutiques. Ceux-ci ont déjà fait l'objet d'une interprétation de la Cour suprême qui a pris une décision présumant contre la perpétuation des brevets (en anglais *evergreening*, c'est-à-dire l'octroi de brevets pour de futiles améliorations qui sont obtenus dans le but de neutraliser la concurrence que représente l'industrie des génériques).

Plus récemment, l'Argentine a adopté plusieurs directives spécifiques concernant les brevets pharmaceutiques, basées sur des critères stricts, afin de prévenir la prolifération des brevets. De même, dernièrement, l'Équateur a débuté une réforme de fond de son système de la propriété intellectuelle, en vue d'assimiler sa politique en matière de propriété intellectuelle à ses politiques nationales plus vastes. D'après Carlos Correa, l'Équateur est un bon exemple de pays qui tente de se servir de la propriété intellectuelle comme d'un outil faisant partie intégrante de ses politiques et stratégies nationales au lieu d'en faire

une politique développée séparément ou copiée d'un autre pays.

Le gouvernement sud-africain, quant à lui, a annoncé qu'il allait réformer son régime de la propriété intellectuelle, en particulier celui des brevets. Le pays envisage d'introduire un examen préliminaire, notamment lorsqu'il s'agit de brevets pharmaceutiques. À l'heure actuelle, en Afrique du Sud, les brevets sont accordés sans examen préliminaire, d'où des milliers de brevets sont enregistrés pour des améliorations mineures. Le gouvernement sud-africain s'est rendu compte que les laboratoires pharmaceutiques avaient créé une société de lobbying pour contrer sa volonté de réformer le système des brevets.

Carlos Correa a également mentionné une décision prise par la Haute Cour du Kenya invalidant la loi sur la contrefaçon pour des principes de protection des droits humains. Il a évoqué d'autres décisions de justice tout aussi intéressantes, en Équateur et en Argentine, qui contestent l'exclusivité des données, ce que réclamaient notamment les États-Unis et l'Union européenne (l'exclusivité des données s'entend de la protection des données résultant d'essais cliniques qui doivent être transmises à un organisme de réglementation pour prouver l'innocuité et l'efficacité d'un nouveau médicament).

Certains gouvernements, dont des gouvernements de pays développés, sont de plus en plus prudents face à l'idée d'étendre la protection de la pro-



Carlos Correa en plein exposé durant la Conférence.

priété intellectuelle. À titre d'exemple, la Commission de la productivité de l'Australie a déclaré que « l'extension des droits de propriété intellectuelle dans un pays qui est un pays importateur net de technologie pourrait servir de manière disproportionnée les détenteurs de droits installés outre-mer par rapport aux détenteurs de droits nationaux ».

Au Royaume-Uni, le rapport rendu par le professeur Hargreaves au gouvernement indique que « les pouvoirs publics devraient veiller à ce que le développement du régime de la propriété intellectuelle soit guidé autant que faire se peut par des éléments de preuve objectifs. Les politiques devraient concilier, d'une part, objectifs économiques mesurables et objectifs sociaux et, d'autre part, profits potentiels des détenteurs de brevets et conséquences pour les intérêts des consommateurs et autres. Ces considérations seront essentielles lorsqu'il conviendra d'évaluer de futures demandes d'extension de droits ou de déterminer des limites souhaitables à ces droits. »

Carlos Correa a aussi fait remarquer que des gouvernements se voyaient conseiller de ne pas relever les niveaux de protection ou prenaient des mesures allant dans ce sens. Par exemple, le Traité de Marrakech qui a été récemment adopté pour introduire une exception aux droits d'auteur en faveur des déficients visuels est le premier traité international à prévoir une exception et à ne pas élever les niveaux de protection.

Pour conclure, Carlos Correa a souligné les perspectives qui s'offrent de changer le paradigme du régime international de la propriété intellectuelle. Il a insisté sur le fait qu'il y avait un

changement flagrant dans la manière dont les milieux académiques et gouvernementaux regardent la propriété intellectuelle, ce qui influence la manière dont les gouvernements agissent et les tribunaux prennent leurs décisions. Qui plus est, la population est de plus en plus active pour empêcher la hausse des niveaux de protection. La communauté académique est très critique envers le système de la propriété intellectuelle, dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Alors qu'il y a des années il y avait comme une sorte de monopole de principe sur les débats relatifs à la propriété intellectuelle menés par les experts et les praticiens de ce domaine, le monopole a été brisé, selon Carlos Correa. L'argument simpliste avancé par les praticiens selon lequel la propriété intellectuelle encourage l'innovation et le développement économique ne tient plus. Pour lui, ce principe s'est révélé faux de plusieurs manières. En outre, les effets positifs de la propriété intellectuelle rendent de plus en plus sceptiques, même au sein des pays développés. Carlos Correa a exhorté les négociateurs présents à l'OMPI et à l'OMC de reconnaître que la manière de considérer et de penser la propriété intellectuelle avait évolué et de refléter cette évolution dans leurs négociations.

Carlos Correa a fini son exposé en mentionnant une proposition présentée par la Bolivie visant à ce que les matières vivantes soient déclarées non brevetables et une communication de l'Équateur en lien avec la brevetabilité des technologies qui sont écologiquement rationnelles. Il a demandé d'étudier ces propositions en tenant compte du changement de paradigme du régime de propriété intellectuelle.

SOUTH BULLETIN

COMITÉ DE RÉDACTION

Rédacteur en chef : Martin Khor

Collaborateurs à la rédaction : Vice Yu.

Assistante : Xuan Zhang. Traduction : Marie Mérieau

Le *South Bulletin* est publié par le Centre Sud, un centre de réflexion intergouvernemental de pays en développement

Site Web du Centre Sud :

(en anglais, français et espagnol)

www.SouthCentre.int

Centre Sud

Tél : +41 22 791 8050

Email : south@southcentre.int